le collège de bourgogne est de fondation royale; il a
été fondé en 1330 par la Reine jeanne Epouse de
philippe le long et comtesse de bourgogne. en 1340
il y fut fait une fondation de chapelains, et lettre
est confirmé par jean fils ainé du roy duc de
Normandie, d'aquitaine, de Poitou, comte
du maine et d'anjou, comme ayant le bail et
gouvernement des duchés, et comté de bourgogne.
c'est pourquoy, il est vraysemblable que le Roy
peut disposer de ce collège avec d'autant plus d'utilité
et de raison que la cession d'une partie des collèges
que sa majesté auroit la bonté de faire pour
y établir celuy de chirurgie, peut se concilier
avec les vües qu'on peut avoir de conserver
les boursiers et chapelains, soit en les y laissant
soit en les transportant dans un autre collège
de plein exercice; et qu'en outre le nouvel établissement
du collège de chirurgie présente un plus grand
nombre d'objets d'utilité pour l'humanité que
ceux qu'ont pu avoir les auteurs de la fondation
j'ai eu l'honneur d'adresser un memoire en forme
de projet de lettres patentes où toutes ces choses
sont détaillées.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 9 d.9 n°5

Le 10 et 11 de Nurf...
en fould p. mandem.t
Le sous de Lyon...
2.2 m. r. et
Barbier

ord.e de dept.e &ch. 37085-10-6
dixhuitiemes ... 869-12-10